



**Objet :**

FASCISME ET COMMUNISME.

O. de Paris, le 15 janvier 1923 (E. V. V.).

LE CONSEIL DE L'ORDRE AUX LOGES DU GRAND ORIENT DE FRANCE.

TT. CC. FF.

S. S. S. S.

De nombreuses Loges se sont préoccupées de l'attitude qu'allait prendre le Grand Orient de France devant l'adhésion de la Franc-Maçonnerie italienne au coup d'Etat fasciste et devant l'excommunication prononcée par les communistes russes contre les communistes francs-maçons de France.

Le Conseil de l'Ordre tient à préciser ses points de vue en présence de ces deux événements.

Il déclare d'abord ne pas vouloir s'immiscer dans les questions qui intéressent chaque pays étranger, tant au point de vue maçonnique qu'au point de vue politique et social. Il entend montrer par là que si la Franc-Maçonnerie est internationale par ses principes, elle sait cependant respecter la liberté des Obédiences particulières. Estimant que ni la force, ni le contrainte ne peuvent jamais créer des unions durables, il compte sur l'élevation progressive de la conscience sociale pour amener une entente profonde entre les Maçonneries et entre les Nations.

Mais si le Grand Orient de France reconnaît à chaque Maçonnerie étrangère le droit de se déterminer politiquement selon son choix, sans qu'il ait à porter un jugement sur ce choix, il tient à indiquer sa volonté de s'opposer à un mouvement dictatorial, d'OU qu'il VIENNE, qui se créerait en France. Il est, en effet, dans sa doctrine de combattre toutes les DICTATURES et d'attendre du libre jeu des institutions républicaines l'admission de toutes les classes de citoyens à la direction politique.

Accueillant dans ses Loges tous les hommes « libres et de bonnes mœurs », la Franc-Maçonnerie travaille à la formation d'une humanité meilleure. Loin d'affaiblir les énergies novatrices, elle les exalte par la précision et la beauté de l'idéal que ses symboles expriment. C'est pourquoi, se tenant en dehors des luttes de parti, le Grand Orient de France ne sort de sa réserve que lorsque par duplicité ou par violence, les institutions républicaines sont attaquées.

Veuillez agréer, TT. CC. FF., l'assurance de nos sentiments fraternellement dévoués.

Le Président du Conseil de l'Ordre :  
MILLE.

Les vice-présidents :  
DUPRE, LAHY.

Les secrétaires :  
METOIS, DELAUNAY.

Le Garde des Sceaux :  
Ch. BERNARDIN.

Nous n'avons pas retrouvé dans les archives de la Grande Loge de document semblable. Nous supposons donc qu'en cette circonstance délicate, comme dans beaucoup d'autres, la G. L. a resté fidèle à sa tradition silencieuse.

Le compte rendu de son assemblée générale de 1923 témoigne qu'elle ne découragea pas une Loge de l'Afrique du Nord de demander la reprise des relations économiques entre la France et l'U.R.S.S. :

La R. L. CONCORDE ET VERITE, or. de Bône, demande, dans un excellent esprit de fraternité internationale, pour rattacher les citoyens de Russie aux citoyens de France et d'Europe que les gouvernements de France accordent un intérêt plus immédiat à la question russe, et qu'une commission d'industriels et de commerçants soit désignée pour l'étude en commun des problèmes économiques et des moyens les plus efficaces pour la reprise des relations et des échanges étant donné l'intérêt immédiat qu'en retirerait le commerce en général et les finances de l'Etat en particulier. Le Convent partagera le désir de la R. L. de Bône.

(Compte rendu du convent de la Grande Loge de France de 1923, page 92.)

M. Herriot, dont nous avons montré, il y a deux ans, la complaisance à l'égard de la F. M., fit mieux que déléguer à ce désir : il reconnut les Soviets et inaugura des relations diplomatiques avec eux.

L'Internationale communiste boudait, néanmoins, les FF. MM. et les nouveaux adhérents au parti communiste étaient priés de signer l'une des deux déclarations que voici :

« Je n'appartiens pas à la Franc-Maçonnerie » ou « Je n'appartiens plus à la Franc-Maçonnerie depuis... date de ma démission. »

Cette attitude désagréable n'empêcha pas la Franc-Maçonnerie de prendre parti pour les communistes quand elle en eut l'occasion.

C'est ainsi qu'à la fin de décembre 1924, la Chambre syndicale des bijoutiers-joyelliers fut alertée par son président et des adhérents effrayés par le péril communiste. M. Aucoc, syndic du Conseil municipal, leur conseillait d'adhérer, soit à l'Union civique, soit à la Ligue des Patriotes.

Il se trouvait que la Chambre syndicale comptait parmi ses membres un F. M. de la L. LES FRÈRES UNIS INSEPARABLES. Que fit exactement ce F. ? Le G. O. a, sur ce point, gardé le secret, mais il est certain qu'il agit avec efficacité, car les bruits alarmistes répandus par le président sur la menace communiste furent démentis quelques jours plus tard. M. Aucoc ne parla plus des adhésions à la Ligue des Patriotes et le rapport sur l'incident, rédigé par le membre de la L. LES FRÈRES UNIS INSEPARABLES, fut transmis à M. Herriot par les soins du Conseil de l'Ordre du G. O.

Si le G. O. consentait à agir en faveur des communistes, il voulait que ce fût avec discrétion. Aussi, désavoua-t-il le F. Chaussade lorsque celui-ci loua la salle des fêtes pour une projection de films soviétiques interdits par la censure et causa des incidents avec la police. Il n'apparut pas, néanmoins, que le F. Chaussade ait jamais reçu, comme il semblait le souhaiter, l'interdiction écrite de louer la salle des fêtes à des organisations communistes.

**L'ENVERS DU DECOR.**

Les Obédiences maçonniques maintenaient au plus haut degré leurs traditions d'habileté, mais leur apparente indifférence devant la condamnation communiste était une attitude de façade commandée par la nécessité de sauver les apparences.

En réalité, la décision des Bolchevistes avait causé une émotion très vive dans les Loges et les Obédiences maç. avaient eu quelque mérite à garder leur sérénité dans l'atmosphère de passion créée par Moscou.

Le Grand Bibliothécaire de la G. L., Albert Lantoine, ne put s'empêcher de trouver outrageant que la Maçonnerie ait été rangée parmi les puissances conservatrices. Il écrivit dans une page curieuse d'Hiram couronné d'épines :

La Maçonnerie répondra à l'Internationale qu'elle n'est pas une organisation domestiquée. Et pourtant !

Elle a toujours été dans tous les pays la servante, nous ne dirons pas du gouvernement, mais du régime existant. La décision de Moscou l'a éberluée, l'a touchée non seulement dans ses œuvres vives (si peu !) mais surtout dans sa vanité. Mettre la Franc-Maçonnerie au rang des puissances conservatrices, quel outrage ! Ne témoigne-t-elle pas tous les jours de son libéralisme ? N'est-elle pas en train de mener une campagne héroïque contre le Bloc national ? Que peut-on lui demander de plus ? Elle demeure anticléricale, opposée à toute emprise du pouvoir militaire sur le pouvoir civil ; elle est toute acquise à une meilleure et plus aimable répartition des richesses ; elle a été jusqu'à voter des résolutions exigeant la participation obligatoire des ouvriers aux bénéfices des industries particulières. Trotsky ignore donc que la Maçonnerie française n'observe pas l'impartialité prescrite par ses statuts et qu'elle adhère presque unanimement au programme du Bloc des Gauches ?... Et encore la Maçonnerie française a tout de même des tendances révolutionnaires. Ces tendances ne pouvaient évidemment satisfaire (parce qu'infectées d'un incorrigible esprit bourgeois) l'intransigeance raisonnée de l'Internationale, mais enfin elles permettraient de trouver excessifs certains considérants du manifeste communiste.

(Albert LANTOINE : Hiram couronné d'épines, T. II, p. 379-381.)

Ce n'est pas seulement en France que l'émotion était grande. Le Bulletin de l'Association Maçonnique Internationale ne put s'empêcher de souligner la rudesse de la décision soviétique. Il montra le cruel dilemme qui se posait à la conscience des communistes francs-maçons.

Voici un de ses articles reproduisant une information de L'Echo de Paris, selon laquelle le secret de la décision communiste aurait été imposé par Lénine et Trotsky, FF. MM., tous les deux :

**BOLCHEVISTES ET FRANCS-MAÇONS**

On lit dans L'Echo de Paris :

Lorsque furent établies les conditions d'adhésion à l'Internationale troisième de Moscou, celles-ci furent soumises, au nombre de vingt-

deux, à l'approbation de Lénine et de Trotsky. Les Communistes français en connurent immédiatement le nombre et attendirent avec impatience leur publication.

Quelle ne fut pas leur stupéfaction lorsqu'ils constatèrent, lors de l'arrivée de la liste en France, qu'elle ne comportait que vingt et un points. Une condition s'était sans doute égarée en route. Malgré les efforts tentés pour la savoir, ils ne connurent jamais la vérité.

Voici ce qui s'était passé : l'article disparu était ainsi conçu : « Ne pourront adhérer à la III<sup>e</sup> Internationale les membres de la Franc-Maçonnerie. »

Or, Lénine et Trotsky, qui étaient précisément membres importants de cette organisation, supprimèrent simplement ce dernier paragraphe, et voilà la raison pour laquelle les Communistes français ne reçurent jamais de Moscou que vingt et une conditions d'adhésion à l'Eglise rouge.

#### AU PAYS DES SOVIETS

Le congrès de la III<sup>e</sup> Internationale rouge interdit à tout communiste français d'appartenir à la Franc-Maçonnerie ou à la Ligue des Droits de l'Homme.

Et la décision comme on en jugera par son texte n'a pas été rédigée en termes édulcorés. Voici le texte officiel de la décision prise à Moscou :

« Il faut que les couches dirigeantes du parti coupent tous les ponts conduisant vers la bourgeoisie et accomplissent radicalement la rupture avec la Franc-Maçonnerie. Le parti communiste doit avoir pleine conscience de l'abîme qui sépare le prolétariat et la bourgeoisie. Mais une fraction des éléments dirigeants du parti a jeté des ponts masqués sur cet abîme, en se servant des Loges des Francs-Maçons.

La Franc-Maçonnerie est la plus perfide et la plus infâme des dupes du prolétariat par une bourgeoisie à allures radicales. Il faut que nous la combattons à outrance. Cette lutte ne manquera pas de provoquer une crise soudaine au sein des dirigeants du parti français.

De même, il est de rigueur que les communistes sortent de la Ligue des Droits de l'Homme. Cette mesure est très importante, parce qu'elle est susceptible de purifier le parti de tous les amateurs, dilettantes et carriéristes. »

#### LES FRANCS-MAÇONS NE SE SOUMETTRONT PAS

L'autre soir, au siège du Grand-Orient, 16, rue Cadet, les membres du parti communiste adhérents à la Franc-Maçonnerie se sont réunis pour envisager la situation particulière qui leur est faite par les nouvelles décisions du congrès de Moscou.

Malgré l'interdiction du bureau politique du parti communiste, de nombreux délégués étaient présents.

Après un long et minutieux examen de la situation, les Francs-Maçons communistes ont décidé de rester tout à la fois et Francs-Maçons et communistes. Une note sera envoyée au Comité directeur pour le prier de demander à l'Exécutif de Moscou de revenir sur sa décision.

Comme chacun sait que Moscou ne transigera pas, on peut conclure de cette réunion que les Francs-Maçons communistes ne voulant pas démissionner du parti, attendront placidement d'être exclus de ce parti.

(Bulletin de l'Association Maçonnique Internationale, N° 1, janvier-mars 1923, pages 99 et 100.)

#### CRISE DE CONSCIENCE

Obéissant à cette consigne, les FF.<sup>MM.</sup> communistes lyonnais décidèrent de rester fidèles à leur Loge et d'attendre l'exclusion du parti communiste :

Les FF.<sup>MM.</sup> communistes lyonnais, réunis le samedi 23 décembre au Temple, ont voté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« Les Communistes Lyonnais appartenant à la Franc-Maçonnerie, réunis le 23 décembre au Temple s'élèvent avec énergie contre la décision brutale prise à leur égard par le IV<sup>e</sup> Congrès mondial.

Ils protestent contre une décision votée dans l'ombre par des délégués sans mandat impératif, puisque aucune discussion n'a jamais eu lieu dans la section française à ce sujet.

Ils voient dans leur exclusion brusquée au 1<sup>er</sup> janvier 1923 la preuve que l'Internationale craint la lumière de la discussion dans les sections et veut empêcher le débat devant le Conseil national du 26 janvier, chargé d'« éteindre les décisions prises par le Congrès mondial ». L'application des décisions nous concernant précédera donc leur acceptation par le parti français.

Ils s'indignent des termes outrageants employés à leur endroit par la « Résolution » publiée par L'Humanité et se refusent à considérer comme valables des décisions prises dans de telles conditions.

Estimant que leur droit le plus absolu est d'adhérer à une Loge maçonnique, et qu'il n'y a nulle incompatibilité entre la qualité de Franc-Maçon et l'adhésion au parti communiste, les intéressés déclarent rester à la fois à l'une et à l'autre de ces organisations. »

Les FF.<sup>MM.</sup> lyonnais se mettent donc publiquement en état d'exclusion du parti communiste, choisissant sans hésitation la frat. amitié de leurs FF.<sup>MM.</sup>

Tous les FF.<sup>MM.</sup> n'eurent pas la philosophie des communistes lyonnais. Un F.<sup>MM.</sup> d'Alais imagina de démissionner. Craignant peut-être que d'autres FF.<sup>MM.</sup> ne suivent son exemple, le Conseil de l'Ordre du G.<sup>MM.</sup> décida de frapper un grand coup et de menacer d'exclusion ceux qui oublieraient l'investiture maçonnique :

La L.<sup>MM.</sup> LE REVEL DES CEVENNES, Or.<sup>MM.</sup> d'Alais, signale la démission d'un de ses membres appartenant au parti communiste.

Au cours de la discussion qui a suivi la lecture de cette pl., les FF.<sup>MM.</sup> qui ont pris la parole ont été unanimes à regretter ce geste. Tous ont souligné le danger pour la Maçonnerie que des FF.<sup>MM.</sup> puissent la quitter sous des influences étrangères et profanes, violant ainsi le serment prêté par eux en hommes libres, au moment de leur initiation.

La Loge demande l'avis du G.<sup>MM.</sup> à ce sujet.

On pourrait peut-être signaler à nos FF.<sup>MM.</sup> :

I. — L'article 279 du règlement général, disant que : « Peuvent faire l'objet d'une plainte, la violation des engagements maçonniques et l'insubordination maçonnique accompagnées de circonstances graves ; »

II. — Que les Francs-Maçons ont été admis dans notre Ordre sur leur affirmation d'être des hommes libres et de travailler avec zèle, constance et régularité à l'œuvre de la Franc-Maçonnerie ;

III. — Qu'en obéissant servilement à un ordre dogmatique, ils ont aliéné leur qualité d'hommes libres.

IV. — Que cette attitude établit une collaboration évidente à l'œuvre de déconsidération entreprise contre la Franc-Maçonnerie par l'Internationale communiste ;

V. — Que sur une injonction d'ordre contraire, rien ne s'opposerait à la réintégration des FF.<sup>MM.</sup> démissionnaires ;

VI. — Que cette réintégration d'éléments, qui, au fond, n'ont rien de maçonnique, est à éviter.

Ces données pourraient servir à nos FF.<sup>MM.</sup> pour exclure le F.<sup>MM.</sup> démissionnaire et il serait à désirer que cette pratique fût suivie par de nombreux At.<sup>MM.</sup>

#### — ADOPTE.

(Compte rendu des Travaux du Grand Orient, 1923, Conseil du 5 février, p. 52-53.)

La Grande Loge adopta la même procédure, mais la Loge LA FEDERATION MAÇONNIQUE trouva qu'elle témoignait d'un manque de sang-froid regrettable et demanda au Conseil fédéral de revenir sur sa décision.

Vous émis par la R.<sup>MM.</sup> N° 326 LA FEDERATION MAÇONNIQUE, O.<sup>MM.</sup> de Paris, dans sa Ten. Sol.<sup>MM.</sup> du 6 février 1923 :

Après avoir entendu le compte rendu de la dernière séance de la G.<sup>MM.</sup> duquel il résulte qu'une procédure aux fins d'exclusion devra être engagée contre les FF.<sup>MM.</sup> qui donneront leur démission de la F.<sup>MM.</sup> pour satisfaire aux exigences du Parti Communiste.

ORDRES DU JOUR DES LOGES DE LA REGION PARISIENNE

Vendredi 20 Novembre 1923

LES AMIS DE L'HUMANITE (G. O.)

Temple : 16, rue Cadet, Paris-10

Nous le titre général :

## Destin du Rassemblement Populaire

M. Maurice Thorez, secrétaire général du parti communiste de France, a été élu membre du bureau de l'Association Maçonnique Internationale.

### TENUE BLANCHE FERMEE

attachement à nos principes

## M. MAURICE THOREZ

Secrétaire général du parti communiste de France

16, rue Cadet, Paris-10

Le présent ordre du jour est communiqué à tous les loges de la région parisienne et sera lu à l'ouverture de la prochaine séance.

Le présent ordre du jour est communiqué à tous les loges de la région parisienne et sera lu à l'ouverture de la prochaine séance.

Les FF.MM. de la FEDERATION MAÇONNIQUE.

Considérant que cette décision, qui paraît avoir été prise sous le coup du ressentiment causé par les récentes déterminations du Parti Communiste, décèle, en même temps qu'un manque de sang-froid et une hâte excessive, un oubli des principes de liberté et de tolérance qui sont nos guides les meilleurs.

Considérant que la F.M. doit, surtout à elle-même, de ne pas traiter les communistes qui l'ont quittée, ou la quitteront, autrement que les adeptes des autres partis qui ont eu le même geste vis-à-vis d'elle.

Emet le vœu :

Que la question de l'exclusion des communistes démissionnaires de la F.M. soit portée à l'ordre du jour de la prochaine Ten. de la G.L., afin que celle-ci puisse, en rapportant sa décision, revenir sur une erreur qui, si elle était maintenue, ne nuirait qu'à la F.M. elle-même.

La Grande Loge acquiesça au désir de LA FEDERATION MAÇONNIQUE, ainsi qu'en témoigne le procès-verbal de sa tenue du 5 mars : « La seconde interpellation est du F. BARBET, qui déclare que la décision de la dernière Grande Loge, mettant en accusation les FF. qui ont quitté la Maç. sur l'ordre du Parti Communiste, n'est pas conforme aux règlements généraux.

Le Grand Maître dit que c'est bien l'avis du Conseil fédéral qui n'a pas appliqué la décision prise. — Sur conclusion du F. Orateur, la Grande Loge revient sur la décision précédente qu'elle annule. (Bulletin officiel de la Grande Loge de France, N° 21, mars 1923, p. 64, Grande Loge du 5 mars.)

Le temps fit son œuvre. Pendant une dizaine d'années, on ne signala pas d'incidents majeurs entre la F.M. et l'Internationale communiste.

En 1935, les FF.MM. qui cherchaient à reprendre des relations officielles avec cette dernière fondèrent le Cercle Maç. d'Etude, de l'Union soviétique. Celui-ci organisa des réunions dans le Temple de la G.L.

Voici l'une de ses circulaires :

#### CERCLE MAÇONNIQUE D'ETUDE DE L'UNION SOVIETIQUE.

Paris, le 3 juillet 1935.

Vénérable Maître et Très Chers Frères.

Notre Cercle d'Etude groupe, exclusivement des Frères et Sœurs déçus à étudier — et à faire connaître dans la Maçonnerie — les réalisations de l'Union soviétique.

Nous organisons le mercredi 10 juillet — à 20 h. 30, Salle de la Crypte — 6, rue Futeaux, une tenue blanche fermée au cours de laquelle notre Sœur Eliane BRAULT parlera de l'U. R. S. S.

Cette conférence sera suivie de la projection d'un film soviétique NON CENSURE « L'ALARME », film de propagande antireligieuse en Union soviétique.

Nous vous prions de venir nombreux à cette intéressante soirée et vous remercions du bienveillant accueil que vous ne manquerez pas de faire à notre invitation.

Les visiteurs trouveront, mercredi soir, à l'entrée de la Crypte, les cartes nécessaires au prix de DEUX francs.

Veuillez agréer, vénérable Maître et Très Chers Frères, nos fraternelles salutations.

Le secrétaire : M. BELLEVAUX.

M. Bellevaux, 5, rue du Débarcadère, Paris (XVII).

#### LA RECONCILIATION.

Au début de 1936, le Cercle envoya un de ses membres enquêter en U. R. S. S. Nous ne savons pas à quelles conclusions arriva ce personnage. Tout ce dont nous pouvons nous rendre compte, c'est que la position du Cercle était fort délicate et que le G.O. ne voulait avoir aucune relation avec lui. Le Conseil de l'Ordre mettait même ses ateliers en garde contre lui.

Le Cercle Maçonnerie d'Etude de l'Union Soviétique préparait, cependant, un rapprochement. La création du Front Populaire acheva de modifier progressivement la situation.

Les FF. communistes eurent licence de faire des conférences de propagande en Loge.

Thorez maintenant, malgré tout, au début de 1937, l'interdiction offi-

ciellement faite aux communistes de se faire initier à la F.M. Le Conseil de l'Ordre l'avoua à des FF. qui l'interrogèrent sur ce point

Circulaire N° 11

O. de Paris, le 17 mars 1937 (E.V.)

Le Conseil de l'Ordre aux Loges du Grand-Orient.

S.S.S.

TT.CC.FF.

Des Frères et des Ateliers nous ont souvent consultés pour savoir s'il est possible d'appartenir à la Franc-Maçonnerie et au Parti Communiste.

Pour vous renseigner, nous avons la faveur de vous communiquer l'extrait ci-dessous d'une lettre portant la signature de M. Maurice Thorez, secrétaire général du Parti Communiste :

« A la question qui m'est posée, je répondrai que les statuts de notre Parti n'admettent pas l'affiliation d'un membre du parti à la Franc-Maçonnerie. Nous considérons, en effet, qu'il y a incompatibilité entre les principes d'organisation admis par nous et une affiliation de cette nature. »

« Veuillez agréer, TT.CC.FF., l'assurance de nos sentiments fraternellement dévoués.

Les Vice-Présidents,

LAURENT, GAUTHIER,

Le Gardes des Sceaux,

Etienne BAZOT.

Le Président du Conseil de l'Ordre,

A. GROUSSIER.

Les Secrétaires,

Paul PERRIN, DELAUNAY.

Le Trésorier,

CABRET.

La détente vint, cependant, de Thorez lui-même. Il avait trop le désir d'attirer à lui tous les adhérents du Front Populaire pour ne pas chercher à mettre un terme à une situation aussi délicate.

Il avait accepté de venir faire une conférence en Loge le 20 novembre 1936 et n'y avait renoncé, au dernier moment, qu'à la suite d'une publication gênante pour lui de l'Action Française.

Le 10 décembre 1938, il coupa court aux scrupules qui paraissaient gêner certains communistes ; il écrivit que « l'heure n'était pas aux disputes entre communistes et FF.MM. ».

Voici sa circulaire qui est encore inédite aujourd'hui pour les Nationaux français :

Parti communiste français  
Section de l'Internationale communiste  
44, rue La Peletier, Paris (IX)  
Comité Central

Paris, le 10 décembre 1938.

Cher Camarade,

Je m'excuse de n'avoir pu, en raison des obligations nombreuses que me crée la situation politique actuelle, vous répondre plus vite. C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai lu votre lettre. Comme vous, je pense que l'heure n'est pas aux disputes entre démocrates, et dans le cas qui nous préoccupe, aux disputes entre communistes et francs-maçons.

En effet, ce n'est pas quand la menace réactionnaire et fasciste se fait plus insolente, quand des agressions ont lieu contre notre régime de liberté et de légalité républicaine, que l'échec de notre volonté d'union. D'autres que nous se sont faits, jusque dans les rangs des partisans de la démocratie, les porte-parole d'une campagne odieuse de division de notre peuple. Tel était le sens réel, bien que dissimulé, de certains mots d'ordre anticommunistes. Nous nous sommes efforcés de ruiner ces desseins et nous ne pouvions le faire qu'en nous affirmant comme toujours résolus au maintien de l'union des forces de démocratie et de paix dans notre pays. C'est ce à quoi nous nous sommes employés.

Soyez assuré que pour sa part, notre Parti ne faillira jamais à la cause de l'union de tous les démocrates sincères. Notre attitude passée — en des circonstances aussi graves — en est la meilleure garantie.

Recevez, cher Camarade, mes salutations fraternelles.

Signé : THOREZ.

Ainsi, dès le 10 décembre 1938, il n'y avait plus d'obstacles aux relations entre la III<sup>e</sup> Internationale et la Franc-Maçonnerie française. La croisade des démocraties n'a fait que les rendre plus intimes. On s'en aperçoit tous les jours depuis plusieurs mois.

Georges OLLIVIER.



# LOUIS XV

**A**U siècle de Louis XV, la conversation au goût du jour roule sur une nouvelle société mystérieuse, dont les membres se nomment « Frey-Masons ».

C'est un club à la mode, où l'on s'inscrit pour s'occuper, boire, chanter, causer et... brasser les idées les plus diverses et les plus folles.

La noblesse oisive prend place sur les colonnes de cette association secrète et l'on chuchote qu'un certain prince d'Arménie, qui ne serait autre que le Roi lui-même, participe à ces réunions.

Que devons-nous penser de cette insinuation ?

Louis XV fut-il F. M. ? Ou bien, s'il n'a pas été initié, peut-on dire qu'il fut « Protecteur » de l'Ordre ?

Voici quelques déclarations et chansons, composées et dites dans les Loges, qui ont pu prêter à confusion.

D'abord cette poésie latine :

**O vous par qui notre art vraiment royal  
doit répandre une lumière toujours nouvelle  
sur la postérité la plus reculée, vivez longtemps.**

**O le meilleur des rois, par qui les Français  
voient renaitre le « siècle d'or », puissiez-vous  
vivre heureux pendant un « nombre de siècles  
égal à « celui des canons que les Maçons  
ont tirés en votre honneur dans toute  
l'étendue de l'univers. » (1)**

Ce morceau, d'un lyrisme prétentieux, un des multiples poèmes mag., qui déborde de tendresse pour le Roi et vante ce « siècle d'or », depuis si calomnié, ne permet pas d'induire que Louis XV fut initié à « l'Art Royal ».

Il en est de même de cette strophe du F. M. abbé Pingré (2).

Lorsque, le sceptre en main, Louis dicte des lois,  
Dans son maître, un Français bénit un tendre père,  
Si, pour fonder un Temple, il prend en main l'équerre,  
Dans son frère un Maçon voit le plus grand des rois (3).

De cette citation, peut-on conclure que le « plus grand des Rois », dans lequel Pingré voit un frère « l'équerre en main », était réellement Franc-Maçon, et ne trahit-elle pas simplement en langage mag., les transports d'un ecclésiastique initié, qui remercie Louis XV à l'occasion de la pose de la première pierre de l'Eglise Sainte-Genève ?

Il existe, d'autre part, une série de manifestes dihyrambiques de la confrérie — dont

(1) G. Bord, « La F. M. en France des origines à 1815 », p. 225.  
(2) Premier surv. de la Chambre des Provinces (Etat du G. O. de 1779).  
(3) Les papiers de l'abbé Pingré sont à la Bibl. Sainte-Genève.

l'énumération serait fastidieuse — qui tendent à se réclamer d'une « protection » royale.

Mais ces textes n'apportent aucune précision. Il ne faut pas y voir autre chose que les louanges de style que la M. décerne et décernera avec une constante hypocrisie aux pouvoirs établis.

De même les archives des Loges n'administrent aucune preuve de l'initiation de Louis XV. Elles ne portent nulle trace de sa « Protection ». Elles mentionnent, au contraire, « les persécutions » dont la M. aurait été victime sous son règne.

Pour qu'un point d'interrogation ait pu se poser, il faut cependant que l'attitude du Roi à l'égard des Frey-Masons ait prêté à équivoque.

Essayons de la situer et de l'expliquer :

— En examinant les tendances personnelles de Louis XV ;

— En considérant ses actes à l'encontre des Loges ;

— En recherchant les influences qui ont dû jouer auprès de lui : celles de ses ministres, de son entourage, du clergé, de la noblesse et de l'opinion.

En quoi Louis le Bien-Aimé a-t-il hérité de son ancêtre Louis le Grand ?

Chrétien, il a comme lui une foi très réelle et les désordres de sa vie privée seront pour lui une occasion de remords continuels qui attristeront la fin de ses jours.

Roi, il se sent fier de l'être, il croit à la monarchie de droit divin et n'entend partager son autorité avec personne.

Comment ce monarque absolu, qui montre souvent une pénétrante intelligence de l'avenir, n'a-t-il pas supputé le danger que cette nouvelle secte d'importation étrangère fait courir à son royaume ?

Comment — sans intervenir efficacement — laisse-t-il balouer, par ces prétendus novateurs, les valeurs et les institutions auxquelles il est traditionnellement attaché ?

Pourtant, ces brillants causeurs, ces écrivains, ces « philosophes », il ne les aime point et malgré le véritable mécénat exercé sur eux par Mme de Pompadour, il ne les vaudra connaître.

Seuls les hommes de science l'intéressent. Il travaille avec Cassini (1), encourage Bernard de Jussieu, mais son bon sens lui interdit de s'égarer au-delà de ces recherches scientifiques. Il mésestime les élucubrations dangereuses, les échafaudages intellectuels qui tendent à renverser des vérités vieilles comme le monde. Il considère ces gens avidés de « Progrès », assoiffés de « Lumière

», comme des intrus, et il se détourne d'eux avec dédain.

Ce dédain lui coûtera cher. On aurait aimé le voir saper l'association Mag. dans ses racines, avec la fermeté qu'il a déployée envers les Parlements à la fin de sa vie.

Mais il est jeune quand les Loges commencent d'essaimer en France, il se montre timide devant les oppositions grandissantes ; il frappe mais ne persévère pas.

Les poursuites amorcées contre la F. M. en sont un exemple typique.

On raconte que, dès le début, le Roi intrigué par les mystères mag., a exigé qu'on lui révèle le « secret » (1) de cette Société et sur l'aveu que les Frères n'étaient pas liés par un serment, mais par une simple parole d'honneur, il aurait souri et se serait moqué.

Mais ces réunions secrètes ne sont pas sans inquiéter Louis XV et son ministre Fleury. Le Cardinal, souvent étiéiqué dans sa politique, mais parfois plein de sagesse, redoute ces manigances intellectuelles des beaux esprits infiltrés des importations anglaises.

Malgré son amitié avec Walpole, il oblige le club de « l'Entresol » à ne plus s'occuper de politique et provoque sa fermeture (2), il rejette les requêtes que lui adresse le F. Ramsay et apostille ou fait apostiller sa lettre de quelques annotations parmi lesquelles on déchiffre qu'il s'oppose aux « collègues » de francs-maçons (3).

D'après Luynes, c'est une lettre du Cardinal au lieutenant de police Hérault qui détermine celui-ci à rendre « au Chastelet de Paris » la sentence du 14 septembre 1737 qui, conformément aux lois du royaume, fait défense :

**...de s'assembler ni former aucune association sous quelque prétexte et sous quelque dénomination que ce soit et « notamment » sous celle de Frey-Masons (4).**

A quels mobiles obéit Fleury en frappant pour la première fois la Mag. ?

— Les uns disent que c'est à la suite du rapport de M. de Foulon, ambassadeur à La Haye, ou de celui de M. von Hoey, ambassadeur de Hollande, car l'association vient d'être interdite dans ce pays pour avoir intrigué en faveur du prince de Nassau (5).

— Les autres, comme Barbier, dans son Journal, invoquent le renvoi du ministre

(1) « Considérations philosophiques sur la F. M. », dédié à tous les Orients de France, par un député de Jérusalem, p. 50, éd. à Hambourg (Bibl. Mazari).

(2) Sa lettre à l'Abbé de Saint-Pierre, du 11 avril 1731.

(3) Les mots griffonnés en marge au crayon sont peu lisibles et l'écriture du ministre n'a pas été identifiée d'une façon certaine.

(4) Archives Nationales, cd. 845.  
(5) Mémoires de Luynes, 15 mars 1737, I, p. 210.

Chauvelin et la jalousie que le Cardinal éprouve à son égard.

Si l'on en croit les potins du café Procope et du Palais-Royal :

Les Frey-Maçons politiques disent que cette défense (sic), a été sollicitée par l'ambassadeur d'Angleterre, de l'ordre de son maître qui appréhende que Mylord Dervenhovater (sic), grand maître de cet ordre et qui est catholique et jacobite outré, ne se serve de toutes ses associations en faveur du prétendant et contre son gouvernement (1).

Quoi qu'il en soit de toutes ces raisons, il paraît certain que le Roi et son ministre, sans déceler la véritable action de la Maç., ne veulent pas de ces réunions clandestines et tiennent à ce qu'elles soient surveillées et dispersées par la police.

Pour se renseigner, Hérault, lieutenant de police, sous le ministère Fleury, développe le système des « mouches » qui espionnent les personnages suspects, recueillent les mots de passe et détectent les lieux de réunions. Aussi, les gazettes de police (2) et les archives nationales (3) fourmillent-ils d'anecdotes sur l'activité des « Frey-Maçons » dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Nous nous bornerons à énumérer, pour mémoire, les descentes de police et les perquisitions qui s'échelonnent de 1737 à 1747 (4).

La première et la plus connue est celle qui vient troubler, le 10 septembre 1737, un banquet de Frey-Maçons préparé par le traîtreur

Chapelot, quai de la Rapée. Le procès-verbal de cette intervention est émaillé de détails pittoresques (1).

Cette opération entraîne la sentence d'interdiction du 14 septembre 1737, dont nous venons de parler et déclenche la curiosité de tous. Les réunions de F. M. n'en ont que plus de succès, et les hôtels particuliers accueillent les nouveaux « persécutés » avec la joie mécaïne de dupes les pouvoirs publics.

Marville, successeur et gendre de Hérault, tient régulièrement Louis XV au courant de ces « polissonnades ». Sur ordre royal, sont engagées quelques nouvelles perquisitions. G. Martin note en 1738 l'arrestation des FF. de la L. des « Deux écus », qui célébraient la saint Jean d'Hiver (2). Au mois d'avril 1740, deux Anglais Balphe et Broomets et les nommés Kemp, Boisseau, Naudot et Barré goûtent pour quelque temps des prisons de la ville « pour s'être trouvés dans les assemblées de frimaçons » (3).

Le 22 décembre 1743, Miché de Rochebrune, commissaire au Châtelet, accompagné de deux exempts, se rend au château de Charonne, en vue de surprendre le sieur Bardin et ses acolytes maçons. La promenade est sans effet, les coupables étant apparemment absents. Les policiers constatent seulement que le jardinier qui leur ouvre la porte est « jambes nues ».

De nouveau et toujours sur ordre royal, Rochebrune perquisitionne le 1<sup>er</sup> mars 1744 chez Mornet « près la barrière de la rue de Lour-

cine » ; les quatre quidams arrêtés sont vite relâchés sur les ordres de Maurepas.

Une nouvelle sentence de police, du 5 juin 1744, tente d'endiguer la multiplicité des réunions suspectes. Mais les sanctions vont en s'affaiblissant. Marville devant le peu d'empressement de Maurepas, successeur de Fleury, ne se hasarde plus guère à sévir. Qui plus est, à la suite d'une perquisition faite le 8 juin 1745 à l'Hôtel de Soissons, rue des Deux-Ecus, non seulement le traîtreur Leroy se voit restituer ses nappes et serviettes et les divers ustensiles qui devaient servir au banquet, mais, à la suite des interrogatoires, Marville reçoit des remerciements anonymes sur la façon « amicale » dont il a traité les Frères Maçons.

Il ne faut pas s'étonner dès lors que cette année-là l'aumônier et les gens du Roi (gardes du corps, valets, etc.), osent former une Loge sous le titre de « Loge de la Chambre du Roi », loge bleue qui relève de la G. L. Anglaise de France !

Cependant, après la dernière sentence de police de 1745, qui sauve encore la face, les policiers Dadvenel et Poussot signalent :

— Une convocation adressée aux initiés pour le 29 juin 1745, au château de Livry ;

— Le projet d'un petit Comité qui doit se tenir, en juillet, chez le négociant Péronne ;

— La réunion qui doit grouper — à peu près à la même date — 250 frères au Grand Commun de Versailles.

L'impudence éclate sans en être pour cela plus châtiée.

Le lieutenant de police, découragé ou complice, se contente de classer les rapports de ses subordonnés. Son action ne se révèle pas

(1) Bibl. Hist. de la Ville de Paris, 19 sept. 1737.  
(2) Gazetin, Bibl. Ville de Paris, mss. 26700.  
(3) Dossier, Ad. 878, etc.  
(4) A ce sujet, on consultera avec fruit l'article très documenté de M. P. Duden, dans la revue « Etudes », des 5 et 20 mars 1913.

(1) Archives Nationales, Ad. 845.  
(2) Cf. Gaston Martin, « Manuel d'histoire de la F. M. française », p. 11.  
(3) B. Arsenal, dossier: Bastille 11.455.



Ludovicus XV Francia et Navarra Rex.



André Hercule Cardinal de Fleury  
Grand Aumônier de la Reine, Ministre d'Etat, Grand Maître et Surintendant des Postes  
Grand Maître de la Reine, Ministre d'Etat, Grand Maître et Surintendant des Postes  
Grand Maître de la Reine, Ministre d'Etat, Grand Maître et Surintendant des Postes  
Grand Maître de la Reine, Ministre d'Etat, Grand Maître et Surintendant des Postes